



Communiqué de presse

Embargo: 27.11.2009, 9:15

20 Situation économique et sociale de la population

N° 0351-0911-90

Personnes handicapées en Suisse en 2007

Le nombre de personnes handicapées varie fortement selon de quel handicap on parle

Neuchâtel, 27.11.2009 (OFS) – **Moins de 1% de la population ne peut pas du tout marcher sans aide tandis que 26% se dit limitée, faiblement ou fortement, dans ses activités habituelles. A l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées (3 décembre), l'Office fédéral de la statistique (OFS) dresse une série de portraits des personnes vivant à leur domicile et pouvant être considérées comme handicapées selon différentes définitions. Les personnes âgées, mais aussi les femmes, sont davantage concernées par le handicap.**

Le handicap présente des visages différents selon sa définition. Parmi la population vivant dans un domicile privé, les personnes concernées par le handicap représentent entre 5% et 27% selon qu'on considère les personnes présentant des déficiences (difficultés à voir, entendre, marcher, petite taille, etc.), des limitations d'activité (manger, se laver, faire ses courses, etc.), des restrictions de participation (exercer une activité professionnelle, rencontrer des amis, voter, etc.), au bénéfice de prestations financières pour invalidité (rente, allocation d'impotence, etc. de l'AI ou d'une autre assurance) ou ayant besoin d'aide en raison d'un problème de santé.

Les handicaps sévères restent rares

Les formes de handicap les plus sévères restent rares : moins de 1% de la population ne peut pas du tout suivre une conversation même avec une aide auditive et 3,7% est professionnellement inactive en raison d'un problème de santé. Les handicaps légers sont généralement plus fréquents et constituent la majorité des situations de handicap.

Les femmes vivent plus souvent dans une situation de handicap...

Les femmes vivent plus souvent dans une situation de handicap que les hommes. Cette tendance s'observe pour la plupart des handicaps et à tous les âges de la vie.

... mais elles reçoivent moins souvent des prestations pour invalidité

L'invalidité est une notion administrative qui concerne principalement les personnes qui ne peuvent pas gagner leur vie en travaillant à cause d'un problème de santé. Des prestations sont également versées en cas d'incapacité à effectuer le travail non rémunéré de femme/homme au foyer. Malgré cela, les femmes reçoivent plus rarement que les hommes des prestations financières pour invalidité.

Le handicap augmente avec l'âge

Le vieillissement augmente progressivement les problèmes de santé et donc les situations de handicap : moins d'un jeune adulte sur dix peut être considéré comme handicapé selon les différentes définitions analysées alors que c'est le cas d'environ une personne sur deux parmi les plus âgées. Cette tendance s'observe aussi pour les prestations d'invalidité, sauf qu'une grande partie d'entre elles ne sont plus versées au-delà de l'âge légal de la retraite.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

.....
Renseignements:

Pascale Gazareth, OFS, Section Santé de la population, tél.: +41 32 71 36953
.....

Nouvelle parution:

Visages du handicap - Personnes pouvant être considérées comme handicapées selon différentes définitions, n° de commande: 1086-0900-05. Prix: Fr. 6.--
.....

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061
e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > [Thèmes](#) > [20 - Situation économique et sociale de la population](#)

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse : <http://www.news-stat.admin.ch>
.....

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

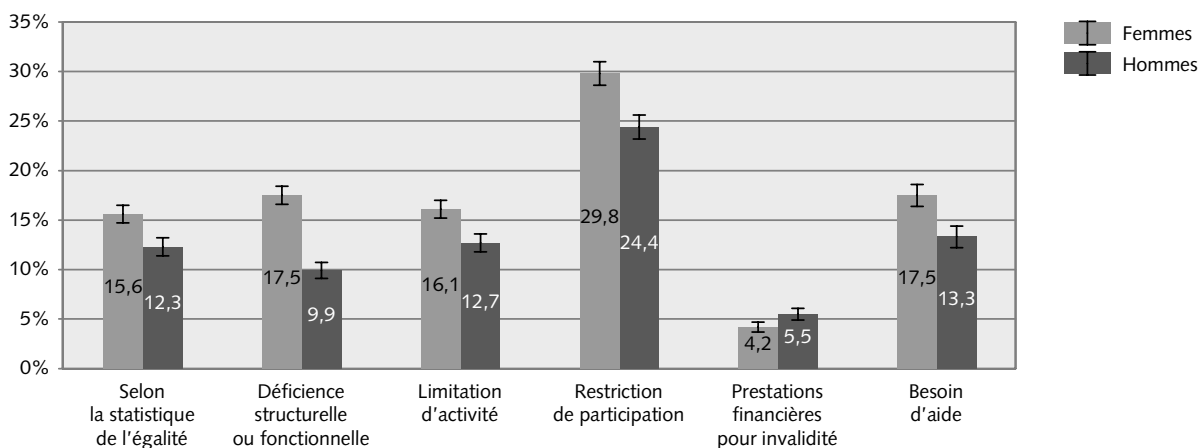
Base statistique

Les résultats se basent sur les données de l'enquête suisse sur la santé (ESS) 2007. L'ESS est réalisée tous les cinq ans. Elle a eu lieu en 2007 pour la quatrième fois. Elle se fonde sur un échantillon brut représentatif de quelque 30'000 ménages privés (sans les personnes vivant en institution), dans lesquels une personne de 15 ans ou plus est sélectionnée au hasard. Au total, 18'760 personnes ont participé à l'enquête en 2007 (échantillon net), dont 10'336 femmes et 8424 hommes.

Personnes pouvant être considérées comme handicapées selon différentes définitions, selon le sexe, 2007

G 1

En % des femmes, respectivement des hommes, dans la population résidente de 15 ans et plus vivant en ménage privé



Statistique de l'égalité pour les personnes handicapées : sont considérées comme handicapées les personnes qui déclarent avoir un problème de santé qui dure depuis longtemps et qui se disent limitées (faiblement ou fortement) dans les activités que les gens font habituellement.

Source: ESS

© OFS

T1 Personnes pouvant être considérées comme handicapées selon différentes définitions, en 2007 (sélection d'indicateurs disponibles dans la publication)

	Nombre estimé de personnes	Part dans la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé	Intervalle de confiance (à 95% de probabilité)
Déficiences (handicap au sens médical)			
Handicap de la vue (lire un livre ou un journal) 1)			
oui, mais avec beaucoup de difficulté	45 000	0,7	± 0,1
non (pas du tout)	31 000	0,5	± 0,1
Handicap du mouvement (marcher sans aide) 2)			
plus de quelques pas mais moins de 200 mètres	97 000	1,6	± 0,2
seulement quelques pas	46 000	0,7	± 0,2
je ne peux pas me déplacer	28 000	0,5	± 0,1
Limitation d'activité (handicap au sens de l'indépendance dans les actes de la vie quotidienne)			
Prendre un bain ou une douche sans aide			
oui, avec quelques difficultés	77 000	1,2	± 0,2
oui, mais avec beaucoup de difficulté	22 000	0,4	± 0,1
non (pas du tout)	43 000	0,7	± 0,2
Faire des achats sans aide			
oui, avec quelques difficultés	100 000	1,6	± 0,2
oui, mais avec beaucoup de difficulté	37 000	0,6	± 0,1
non (pas du tout)	80 000	1,3	± 0,2
Restriction de participation (handicap au sens social)			
Restriction dans les activités de la vie normale 3)			
limité-e mais pas fortement	1 067 000	18,8	± 0,7
fortement limité-e	409 000	7,2	± 0,5
Restriction dans la vie professionnelle			
travaille à temps partiel pour raison de santé	113 000	1,8	± 0,2
inactif/inactive pour raison de santé	227 000	3,7	± 0,4
Prestations financières pour invalidité (handicap au sens administratif)			
Rente d'invalidité (AI, assurance-accidents, assurance militaire, prévoyance professionnelle)			
oui	214 000	3,5	± 0,3
Allocation pour impotence (AVS, AI, assurance-accidents, assurance militaire)			
oui	58 000	0,9	± 0,2
Besoin d'aide (handicap au sens du besoin d'aide pour mener ses activités habituelles)			
Aide organisée (Spitex ou autre) 4)			
temporairement	68 000	1,1	± 0,2
régulièrement	87 000	1,4	± 0,2
Aide informelle 5)			
oui, dans les 12 derniers mois mais pas les 7 derniers jours	233 000	5,2	± 0,4
oui, dans les 12 derniers mois et les 7 derniers jours	131 000	2,9	± 0,3

1) Voyez-vous suffisamment bien pour lire un livre ou un journal? Avec des lunettes, resp. des lentilles de contact si vous en portez d'habitude.

2) Sur quelle distance pouvez-vous marcher seul-e (sans aide) sans vous arrêter et sans être fortement incommodé-e ?

3) Etes-vous limité-e depuis au moins six mois à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement ?

4) Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu recours, pour vous-même, à un service de soins à domicile, c'est-à-dire à une infirmière, une soignante à domicile, une aide pour le ménage ou pour personnes âgées ou un service de repas ou de transport ?

5) Au cours des 12 derniers mois, avez-vous, pour des raisons de santé, reçu l'aide de parents, connaissances ou voisins, par exemple une aide pour faire les commissions, pour les soins, pour le repas ? Si oui: Avez-vous reçu une aide de cette sorte - pour vous-même - au cours des 7 derniers jours ?

Source: ESS.